

Rapport d'activité du Conseil d'éthique 2014

Rapport du président

1. Introduction

Le rapport annuel 2014 du Conseil d'éthique porte sur la période écoulée entre les assemblées annuelles de la SSS-O d'octobre 2013 à Bâle et d'octobre 2014 à Yverdon-les-Bains.

Pendant cette période, le conseil d'éthique a tenu quatre séances (le 05.12.2013, le 22.01.2014, le 15.5.2014 et le 28.08.2014).

2. Membres

Le Conseil est composé depuis octobre 2011 des membres suivants:

Président	Heinrich Brüngger
Experte	Sylvie Arsever, journaliste (élue lors de l'assemblée annuelle de la SSS-O de septembre 2012)
CORSTAT	Hervé Montfort, Office cantonal de la statistique Genève Josef Troxler, Office statistique de la ville de Zurich (élu lors de l'assemblée annuelle de la SSS-O d'octobre 2013)
Confédération	Philippe Eichenberger, Office fédéral de la statistique Jürg Furrer, Office fédéral de la statistique Jean-Claude Wagon, Administration fédérale des douanes (vice-président)
Secrétaire	Stéphane Maillard, Office fédéral de la statistique (jusqu'au 24.4.2014) Nadia Scherer, Office fédéral de la statistique (depuis le 24.4.2014)

Le Conseil d'éthique remercie vivement Stéphane Maillard pour sa précieuse collaboration et la fiabilité de son travail.

3. Objectifs du conseil d'éthique pour les années 2014/2015

Les rapports du Conseil d'éthique à l'intention de l'assemblée générale de la SSS-O sont axés sur les objectifs que le Conseil d'éthique se fixe pour une période de deux ans. Dans les années paires (pour la première fois en 2012), l'accent est mis sur les objectifs définis pour la période de deux ans écoulée, alors que dans les années impaires (pour la première fois en 2013), le rapport annuel s'intéresse avant tout à la réalisation des objectifs.

Lors la première séance qu'il a tenue en 2014, le Conseil d'éthique a fixé les objectifs suivants pour la période 2014/2015:

Objectif 1: Le Conseil d'éthique et ses membres œuvrent, avec les auteurs de la charte, pour inviter le plus possible de producteurs de statistiques publiques à y adhérer.

Objectif 2: Le Conseil d'éthique et ses membres se proposent d'aider, s'ils le souhaitent, les producteurs de statistiques publiques en Suisse à élaborer et à mettre en œuvre d'importantes mesures d'application de la charte et à élaborer et à adapter les bases légales sur la statistique publique ou à préparer et à réaliser des évaluations.

Objectif 3: Le Conseil d'éthique encourage l'OFS et les autres producteurs de statistiques publiques à introduire dans leurs programmes de formation des modules et du matériel explicites sur les principes de la Charte de la statistique publique de la Suisse et de veiller activement au respect de ces principes.

Objectif 4: Pendant la période 2014/2015, le Conseil d'éthique traite des deux initiatives propres suivantes: une meilleure délimitation des activités et des résultats de la statistique publique (2014) et l'élaboration de recommandations pour mettre en œuvre le principe 6 de la charte (indépendance professionnelle).

Objectif 5: Le Conseil d'éthique met en ligne un nouveau site web bilingue actualisé en permanence.

Le groupe des activités récurrentes sans accent spécifique pour 2014/2015 comprend des objectifs auparavant considérés de manière distincte. En font partie les activités suivantes:

- a) Le Conseil d'éthique traite toutes les requêtes rapidement. Après être entré en matière sur une question, il informe le public du contenu de celle-ci, du résultat de son évaluation et des éventuelles propositions faites. Pendant la période considérée, aucune nouvelle demande n'est parvenue au Conseil d'éthique.

- b) Le Conseil d'éthique cultive l'échange d'informations avec d'autres organes chargés de tâches similaires au niveau européen et dans les autres pays membres du système statistique européen (SSE). Comme en 2012, le président du conseil d'éthique a été invité à une séance de l'ESGAB (European Statistical Governance Advisory Board), qui a eu lieu en décembre 2013.

Des explications plus détaillées sur les objectifs figurant dans le document « Objectifs du Conseil d'éthique pour les années 2014/2015 », proposé en français et en allemand sur le nouveau site web du Conseil d'éthique.

4. Activités déployées pour atteindre les objectifs en 2014

Au sujet de l'objectif 1 (davantage d'adhésions à la Charte) : Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), un important producteur de statistiques fédérales, a adhéré à la Charte de la statistique publique de la Suisse au début de l'année 2014. Toutefois, le nombre de signataires parmi les services statistiques de la Confédération reste faible (cinq sans compter l'OFS). De nouveaux efforts seront consentis en étroite collaboration avec l'OFS, notamment également en relation avec la Peer Review (revue par les pairs) du système suisse de la statistique publique par le Système statistique européen SSS, un examen qui sera effectué en mai 2015 et qui consistera à évaluer si l'OFS et, pour la première fois, quelques autres producteurs de statistiques fédérales satisfont ou non aux dispositions du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne.

Au sujet de l'objectif 2 (soutien aux producteurs dans la mise en œuvre de mesures) : Outre la Peer Review évoquée ci-dessus, il convient de mentionner une autre importante activité d'évaluation: l'initiative EVALCHARTA de la CORSTAT. Le président du Conseil d'éthique est membre du groupe d'accompagnement. Les services statistiques régionaux sont invités à procéder à une auto-évaluation à l'aide d'un large questionnaire portant sur la mise en œuvre de tous les principes de la Charte. Les réponses seront enregistrées dans une banque de données. Cette auto-évaluation devrait permettre au Conseil d'éthique d'avoir des points de repère importants sur les incertitudes ou difficultés que pourraient présenter certains principes. Ces informations vont influencer le choix des futures initiatives propres.

Au sujet de l'objectif 4 (initiatives propres du Conseil d'éthique) : Le Conseil d'éthique a discuté, lors de deux séances, de documents concernant l'initiative propre pour 2014 consistant à délimiter de manière précise le domaine de la statistique publique et il entend, après sa séance de novembre, envoyer une version de ces documents aux signataires de la Charte, pour avis. Cette initiative vise à aider les producteurs à distinguer les activités pour lesquelles l'ensemble des principes de la Charte sont

applicables et qui forment la statistique publique au sens de la Charte des autres travaux et prestations statistiques des producteurs pour lesquels seuls certains principes entrent en ligne de compte, et de définir pour ces travaux et prestations les principes de la Charte devant au moins être applicables.

Au sujet de l'objectif 5 (relations publiques): Le nouveau site web bilingue du Conseil d'éthique est en fonction depuis début avril 2014 (www.ethikrat-stat.ch et www.conseilethique-stat.ch). La création de ce nouveau site a aussi été l'occasion de présenter sous une forme plus claire les documents réunis sur le site depuis 2004 ainsi que certains documents qui n'y figuraient pas encore, et d'aménager un domaine protégé par mot de passe pour les membres du Conseil d'éthique et où se trouvent par exemple tous les procès-verbaux de séance depuis 2004. Ce domaine protégé permettra de faciliter la continuité des travaux également en cas de changements dans la composition du Conseil d'éthique. La refonte du site a pu voir le jour grâce aux compétences techniques de Monsieur Enrico Moresi, de LUSTAT. Les adaptations de site web pourront dès maintenant être effectuées directement par la secrétaire ou le président du Conseil d'éthique. Le Conseil d'éthique adresse aussi de vifs remerciements à Monsieur Diego Kuonen, qui a procédé aux mises à jour sur Internet jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau site web.

5. Clôture de l'initiative propre pour la période 2012/2013

A fin juin 2014, le président du Conseil d'éthique a envoyé à tous les membres de la Charte la version définitive des *Recommandations concernant l'application des éléments « simultanéité » et « possibilité d'information anticipée » lors de la publication de résultats pour la statistique publique*. Ces informations figurent également sur le nouveau site web. A fin 2013, le Conseil d'éthique a discuté de manière approfondie des prises de position des membres, a adapté le projet et en a simplifié la structure. Ainsi le Conseil d'éthique arrive provisoirement au terme d'une activité intense, qui lui a demandé beaucoup de temps; l'application de ces recommandations est maintenant entre les mains des producteurs de statistiques publiques. Mais les membres du Conseil d'éthique sont tout à fait disposés à aider les producteurs à résoudre les problèmes de mise en œuvre qui pourraient se poser.

La longue durée de cette activité s'explique en partie par le fait que celle-ci représente la première tentative du Conseil d'éthique d'élaborer des recommandations opérationnelles pour l'application d'un principe de la Charte. Ce travail a permis de constater à quel point les pratiques diffèrent entre les producteurs (et également chez un même producteur selon le type de statistique). Chaque producteur estimait jusqu'à il y a peu que sa propre pratique était conforme à la Charte. Les recommandations comportent maintenant des critères plus clairs à l'aide desquels les producteurs peuvent évaluer leur propre pratique et au besoin l'adapter.